

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Lundi 07/04/2025 à 20h30.**

Nbr de Membres : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PATERNE Pierre, Maire.

Date de la convocation : 31/03/2025

Date Affichage : 31/03/2025

Présents : Mrs Paterne, Freuslon, Lamy, Furcy, Riach
et Mmes Bruand, Daubias, Dupont, Saison et Rocheteau.

Présents = 10

Pouvoirs : Mme Gérard a donné pouvoir à Mme Bruand. = 1

Votants : 11

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

PV SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2025 : Aucune observation.

Objet : Taux d'imposition 2025

Délibération n°070425-01

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1639A, 1636 B sexes et suivants du CGI,

Vu le budget primitif de la commune de Bouessay,

Vu l'état 1259 de l'année 2025 fondé sur le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière bâtie,

Considérant qu'il convient de fixer les taux de référence d'imposition pour l'année 2025 de:

- la taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB, taux de référence 38.80%,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties TFPNB, taux de référence 32.32%
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale THRS, taux de référence soit 14.42%

Monsieur Freuslon présente les bases d'imposition prévisionnelles de 2025, il informe que les taux n'ont jamais été augmenté depuis 2019. Il propose au conseil municipal une augmentation des taux d'imposition pour 2025;

Mr le Maire n'est pas favorable à cette proposition car le budget reste à l'équilibre.

Après échanges, Mr le Maire propose un vote à bulletin secret ou à main levée, à l'unanimité, un vote à main levée est décidé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix contre et 4 voix pour, décide pour 2025, de maintenir chaque taux d'imposition de référence à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB, taux de référence soit 38.80%,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFPNB, taux de référence soit 32,32 %.
- Taxe d'habitation la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, taux de référence soit 14.42%

PRODUIT FISCAL 2025				
Taxes	Taux 2024	Taux 2025 votés	Bases imposition 2025	Produit fiscal 2025
1. Taxe foncière (bâti)	* 38.80 %	* 38.80 %	396 100€	153 687€
2. Taxe foncière (non bâti)	32,32%	32,32%	76 800€	24 822€
3. Taxe habitation	14,42%	14,42%	21 000€	3 028€
TOTAL DU PRODUIT FISCAL				181 537€ ➔

* (dont taux départemental 2020 19.86%)

Objet : Budget primitif Lotissement l'Aubépine 2025

Délibération n°070425-02a

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 234 964.68 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 236 226.35 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget « Lotissement l'Aubépine » 2025 section de fonctionnement et section investissement tel qu'il est présenté.

Objet : Budget Principal 2025

Délibération n°07042502-02b

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- **section de fonctionnement équilibré** : recettes = dépenses = 650 933.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Principal 2025 fonctionnement tel qu'il est présenté.

- **section d'investissement équilibré** : recettes = dépenses = 248 609.45€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Principal 2025 investissement tel qu'il est présenté.

AFFAIRES DIVERSES :

- Mr le Maire revient sur la formation PSC1 (premiers secours) évoquée lors du dernier conseil, Mme Dupont demande s'il faut la maintenir en 2025 ou 2026 ; un vote à main levée est réalisé, 8 sont pour la maintenir cette année et 3 contre ; une date sera donc proposée cette année.
- Rappel : visite du Sénat le 09/04/2025, départ 8h30 place de la mairie.
- Rappel : opération arbre de naissance 2024 : Vendredi 11/04/2025 à 18h30, rdv parking de l'école.
- Information : visite ferme solaire vendredi 25/04/25 avec Mr Duhamel, chargé d'étude.
- Information : tonnage verre 2024 sur la commune (voir support ci-dessous)

Commune de Bouessay

Performances 2024 de collecte du verre

- Tonnage Communauté de communes du Pays Sabolien : 1 065 T
- Tonnage commune : 17.42 T (soit 1.6 % du tonnage total)
- Ratio moyen national : 34.5 kg/hab/an
- Ratio de valorisation sur la Communauté de Communes du Pays Sabolien : 37.4 kg/hab/an
- Ratio de collecte sur votre commune : 24 kg/hab/an

Localisation conteneur verre	Nombre de conteneurs	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Nombre de collectes en 2024
LOTISSEMENT DE L'AUBEPINE RUE DE SOUVIGNE SUR SARTHE	1	2,65	1,27	3
PARKING DE L'EGLISE GRANDE RUE	1	3,30	3,07	11
PARKING GARAGE RENAULT ROUTE DE CHATEAU GONTIER	1	7,21	7,11	17
RUE DES ROSIERS	1	6,69	5,98	11
Total	4	19.84	17.42	42
Ratio de dotation de la commune	181	habitants/Point verre		
Ratio de dotation moyen	290	habitants/Point verre		

- Choix de l'artisan projet clôtures école : délibération 10/02/2025.
Mr Freuslon présente 3 devis d'entreprises locales avec un même cahier des charges :
DABIN pour 24 553.66€HT
GITEAU pour 20 087.43€HT
EMAPLAST pour 15 000€HT + 4106.90€ (travaux maçonnerie) = 19 106.90€HT
Après échanges, le conseil décide, à l'unanimité de retenir l'entreprise EMAPLAST pour un montant total de 19 106.90€HT ; Une pose sera réalisée au mois de juillet.
- Mme Bruand a assisté au conseil d'école le 20 mars dernier, les effectifs pour la rentrée prochaine devraient se maintenir.
- Mr le Maire fait un rappel concernant l'interdiction de divagation des animaux sur la commune.

FIN DE SEANCE 22h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
LUNDI 02/06/2025 à 20h30.

Signatures :

Président de séance : Pierre PATERNE Secrétaire de séance : Tiffany BRUAND